

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

10 JUILLET 2001

PROPOSITION DE MODIFICATION
DU REGLEMENT DU PARLEMENT⁽¹⁾

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES,
DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES,
DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR MME **PERSOONS**

(1) Voir Doc. n° 191 (2000-2001) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité s'est réunie le mardi 10 juillet 2001 (1) pour examiner la proposition de modification du règlement, déposée par MM. Wahl, Dupont, Cheron et Mme Corbisier-Hagon.

I. EXPOSE INTRODUCTIF DE M. WAHL, CO-AUTEUR DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT

M. Wahl expose que la proposition qu'il a déposée avec les trois autres chefs de groupe vise à apporter trois modifications au règlement.

En premier lieu, elle prévoit que pour les séances publiques de commission, seules les questions orales et les interpellations qui y sont développées doivent faire l'objet d'un résumé des débats et d'un compte-rendu intégral.

La deuxième modification vise à permettre aux parlementaires et aux membres du Gouvernement d'obtenir la copie des procès-verbaux établis pour les réunions de commission afin de les rendre plus accessibles et de permettre de véri-

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

MM. Huin (Président), Boucher, Bayenet, Mme Corbisier-Hagon, MM. Donfut, Dupont, Cheron, Doulkeridis, Furlan, Pieters, Wahl, Mme Persoons (rapporteuse).

Assistaient également à la réunion:

M. Demotte, ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports;

M. Louis, directeur de cabinet du ministre Demotte;

M. Moens, directeur de cabinet adjoint du ministre Demotte;

M. Michel, conseiller au cabinet du ministre Demotte;

M. Devin, collaborateur au cabinet du ministre Demotte;

M. Thibeau, président de l'IFCA;

Mme Dejon, consultante à l'IFCA;

M. Colmant, représentant le Conseil du Trésor;

M. Vanpetegem, expert du groupe PRL-FDF-MCC;

MM. Dumongh et Bayenet, experts du groupe PS;

Mme Vandewalle, experte du groupe ECOLO;

M. Verwilghen, expert du groupe PSC.

fier s'il n'y a pas incohérence entre ledit procès-verbal et le rapport de commission. La copie du procès-verbal pourra être obtenue sur demande motivée à la Conférence des présidents.

La troisième modification vise à garantir que le rapport exposé en séance publique soit de qualité et représente une véritable synthèse de l'objet du projet ou de la proposition en discussion.

II. DISCUSSION

Mme Corbisier-Hagon précise que la proposition soumise à l'examen de la commission contient deux grandes lignes directrices; à savoir d'une part, la garantie d'un accès plus souple pour les parlementaires à l'information et aux documents du Parlement et, d'autre part, à assurer en séance publique des débats de qualité.

M. Dupont ajoute que, ce qui a guidé les préoccupations des chefs de groupe, est de rendre les séances plus attrayantes en permettant aux parlementaires d'exprimer une synthèse des projets et des propositions en discussion.

III. DISCUSSION DES ARTICLES ET VOTES

Les articles 1 à 3 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

IV. VOTE SUR L'ENSEMBLE DE LA PROPOSITION

L'ensemble de la proposition de modification du règlement est adopté à l'unanimité des membres présents.

V. RAPPORT

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au Président et à la rapporteuse pour l'élaboration du présent rapport.

La rapporteuse,

C. PERSOONS.

Le Président,

M. HUIN.